

*Question présentée par la députée :
M^{me} Delphine Klopfenstein Broggin*

Date de dépôt : 31 mai 2016

Question écrite

Est-il prévu une harmonisation en matière de tri des déchets de cuisine et des déchets verts – levée et infrastructure – entre les différentes communes du canton, pour une égalité d'accès de toutes les habitantes et tous les habitants du canton et une réelle progression du taux de recyclage ?

La loi fédérale sur la protection de l'environnement oblige à appliquer le principe du pollueur-payeur, ce qui implique, sauf exception dûment motivée, le recours à la taxe poubelle.

Le Valais romand vient d'annoncer que la taxe au sac, qui existe déjà en Haut-Valais depuis 1993, sera une réalité dès le 1^{er} janvier 2018. En 1975, précédant la législation fédérale, la Ville de Saint-Gall avait été la première commune à l'introduire. Genève est aujourd'hui le dernier canton suisse à ne pas appliquer cette taxe.

C'est qu'à Genève, le plan de gestion des déchets ne prévoit actuellement pas l'introduction de la taxe au sac si les ménages et entreprises du canton réussissent à atteindre un taux de recyclage de 50% à l'horizon 2017. Début 2016, le canton atteignait 46% de taux de recyclage. Un taux en légère augmentation mais dont les derniers pourcentages restent les plus durs à gagner.

Il faut se donner aujourd'hui les moyens d'atteindre ce taux. La part de déchets compostables finissant à l'usine d'incinération est encore beaucoup trop élevée. C'est là que réside la plus grande marge de progression ! Le compostage individuel, de quartier ou à grande échelle, doit donc être favorisé et développé par une meilleure collaboration entre le canton et les communes.

Aujourd'hui, toutes les communes ne disposent pas des mêmes infrastructures de recyclage, qu'il s'agisse de lieux de tri ou de levée de

déchets. Comment par exemple encourager le tri auprès de la population quand la commune ne propose pas de levée de compost, comme c'est notamment le cas à Versoix ?

Afin d'avoir une meilleure vision de l'état de collecte sur l'ensemble du canton :

- *Quels sont les communes qui ont pratiqués en 2015 la collecte des déchets de cuisine et, de façon distincte, la collecte des déchets verts ?*
- *Pour chaque catégorie, avec quel résultat (tonnage et pourcentage, par matière et habitant) par rapport aux autres catégories de déchets ménagers (incinérables et recyclables) ?*
- *Quelle offre est à disposition, dans chaque commune, pour permettre le tri à la source (collecte de porte à porte, déchetterie de quartier ou communale) ?*
- *Quelle est l'offre qu'entendent mettre en place les communes qui ne disposent pas actuellement de levée des déchets de cuisine et des déchets verts, et dans quels délais ?*
- *Quelles sont les mesures contraignantes, envisagées par le Conseil d'Etat, à l'encontre des communes qui n'entendent pas mettre en place un système de collecte des déchets de cuisine et déchets verts, et dans quels délais ?*